# MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES



Ville de Quimperlé 32 rue de Pont-Aven CS 20131 29391 QUIMPERLE cedex

Service des Marchés

Tél.: 02 98 96 37 50 - E-mail: martin.dekermenguy@guimperle.bzh

# Marché passé en procédure adaptée passé en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique (CCP)

Date et heure limites de réception des offres

**VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 à 12h30** 

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

# VOIRIE COMMUNALE DE QUIMPERLÉ:

## MAINTENANCE DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE QUATRE ANS.

N° de marché : 2024\_12

## Article premier : Objet de la consultation

La Ville de Quimperlé souhaite faire appel à un prestataire (ou plusieurs groupés à cet effet), pour intervenir sur la voie publique afin de réaliser la maintenance des feux tricolores et des équipements de signalisation routière lumineux présents sur la voirie, dans le cadre d'un marché à bons de commande d'un montant maximum de 220 000 euros (H.T.) cumulés sur les quatre années du contrat, à compter de la notification du marché, prévue après le 1er janvier 2025 (date donnée à titre indicatif).

La prestation consiste à la maintenance sur 10 sites (7 carrefours et 3 PMV).

## Article 2 : Conditions de la consultation

## 2.1 - Etendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions Code de la Commande publique (C.C.P.), article R2123-1 - marché à procédure adaptée.

La mise en concurrence se fera en phase ouverte.

CPV: Objet principal: 50232000.

## 2.2 - Décomposition en tranches et lots, groupement

La présente prestation n'est pas allotie.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupement. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

## 2.5 - Durée du marché - Délais d'exécution

Ce marché prendra effet à compter du lendemain de sa notification par mail via la plateforme MEGALIS à 0 heure 01 jusqu'au 4ème anniversaire de cette date à minuit, soit 4 années calendaires. Voir CCP et AE pour détails.

## 2.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.11 - Mode de règlement du marché

Les fournitures, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique, les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, ce paiement étant bien sûr subordonné à la bonne qualité des prestations réalisées et/ou des produits livrés.

## Article 3: Dossier de consultation: comment se le procurer, et composition

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) est téléchargeable sur la plateforme MEGALIS, directement à l'adresse suivante :

## https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=frame.ConsultationsOrganisme&org=a7p

Ce dossier de consultation des entreprises est composé des pièces suivantes (vérifiez que vous avez tous les documents):

- o Le présent règlement de la consultation ;
- L'Acte d'engagement;
- o Le bordereau des prix CONTRACTUEL
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) avec des quantités données à titre indicatif. Le calcul de multiplication des prix unitaires du BPU par les quantités du DQE permettra de comparer les offres entre elles (DQE non contractuel).
- o Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

A titre exceptionnel (ex: en cas de panne de Megalis) le DCE pourra être envoyé par mail aux candidats qui le souhaitent.

#### Modification de détail au dossler de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## Article 4: Conditions de remise des offres

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, l'intégralité des échanges au cours de la consultation, notamment la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil acheteur de la Ville de QUIMPERLE. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde « papier » par voie traditionnelle (pli papier).

La signature électronique n'est pas obligatoire. Seule l'offre de l'attributaire est signée au terme de la passation du marché.

La remise des offres se fait par principe IMPERATIVEMENT par voie électronique.sur la plateforme MEGALIS.

## https://marches.megalis.bretagne.bzh

(chercher « Quimperle » dans le moteur de recherche « Mots clés » de l'écran d'accueil).

Ou directement à l'adresse suivante :

https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=frame.ConsultationsOrganisme&org=a7p

Les candidats disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plate-forme à l'adresse URL de la plate-forme et, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30, d'une hotline au 02 23 48 04 54.

## En cas de panne de la plate-forme MEGALIS :

La plate-forme MEGALIS a déjà subi quelques interruptions de plus de 48 heures, qui ont provoqué un « black-out » de la commande publique pendant plusieurs jours sans autre moyen de transmission des offres.

Si ce cas se reproduit et **UNIQUEMENT EN CAS DE PLANTAGE AVÉRÉ DE MEGALIS DANS LES 24 HEURES PRECEDANT LES DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE ET DES OFFRES** l'envoi par e-mail adressé via la solution WETRANSFER ou équivalente à <u>Martin.dekermenguy@quimperle.bzh</u> sera autorisé à **TITRE EXCEPTIONNE**L.

Dans ce cas cet envoi se fera IMPERATIVEMENT dans les 24 HEURES précédant l'heure limite de remise des offres. Les liens WETRANSFER ont en effet une durée de vie limitée.

Son objet dans le mail d'accompagnement sera clairement « FEUX TRICOLORES - NE PAS OUVRIR » ou toute autre mention empêchant que le lien soit activé par erreur.

Ce fichier WETRANSFER ne sera téléchargé qu'après la date limite de remise des offres, garantissant ainsi la confidentialité du pli.

## Copie de sauvegarde:

Si les soumissionnaires, ils peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier (accompagné le cas échéant d'une copie numérique sur clé USB dans les mêmes délais de remise de l'offre.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée **sous pli scellé** à l'adresse indiqué en page de garde du présent document et comportant la mention « copie de sauvegarde pour la consultation « Feux tricolores - NE PAS OUVRIR » **avec le nom de l'entreprise soumissionnaire.** 

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une offre est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur et n'a pu être ouverte.

## Article 5 : Présentation des offres

## 5.1 - CANDIDATURES

Cette consultation est ouverte au dispositif DUME, qui permet aux candidats éligibles de déposer un dossier de candidature simplifié via leur simple numéro de SIRET. Par contre les candidats qui se présentent en groupement d'entreprises, ceux qui ne disposent pas d'un numéro SIRET, les sociétés de nationalité étrangère ne disposant pas de SIRET, doivent respecter les exigences du dossier de candidature classique.

Les soumissionnaires fourniront une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R2143-3 du CCP, à savoir qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner en vertu des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, notamment les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionnées aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

Aucun format n'est imposé pour la transmission des informations demandées ci-dessus. Toutefois, les entreprises peuvent utiliser :

- les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.
- le Document Unique de Marché Européen (DUME) en version numérique.

Ce document est disponible gratuitement sur le site MEGALIS avec le téléchargement du DCE.

Les candidats auront en outre à produire les pièces suivantes :

Conformément aux articles R2142-13 et R2142-14 du Code de la commande publique, il est demandé un niveau d'expérience et de savoir-faire adaptés aux prestations demandées. Les candidats auront à produire :

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.
- En cas d'absence de référence équivalente ou significative, le candidat devra prouver par tout moyen ses capacités, tant humaines que techniques, à assurer des prestations de qualité dans les délais prescrits par la Ville de Quimperlé.

Les candidats sont libres de fournir tout autre document leur permettant de justifier de leur capacité professionnelle, technique.

En application de l'article R2144-5 du CCP, si le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir dans un délai de quatre jours calendaires à compter de la demande, les pièces suivantes :

- 1. Une attestation fiscale pour l'exercice n-1 à la date de la demande (soit l'attestation fiscale téléchargeable sur le compte fiscal en ligne du soumissionnaire, soit un formulaire NOTI2);
- 2. Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité Sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions [attestation URSSAF de moins de six mois téléchargeable sur le compte du soumissionnaire];

#### 3. Un Kbis

Pour gagner du temps, les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées.

Les candidats peuvent réutiliser le DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

#### **OFFRES**

Les candidats devront compléter l'acte d'engagement joint au dossier, et fourniront une très courte note de présentation de la méthodologie proposée, accompagnée d'un devis dont ils reporteront les prix principaux dans l'acte d'engagement. Le pouvoir adjudicateur, après examen des offres, classera les offres en fonction des critères définis ci-dessous, et pourra s'il le juge utile auditionner les trois soumissionnaires placés en tête du classement avant d'attribuer le marché (voir article 4 ci-dessous).

Le cas échéant, les réserves au cahier des charges devront être apportées par le candidat en annexe de son acte d'engagement.

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

- L'acte d'engagement : à compléter, par le représentant qualifié de l'opérateur économique.
- <u>Le bordereau des prix unitaires (BPU)</u>: à compléter, par le représentant qualifié de l'opérateur économique.
  - o Le détail estimatif rempli
  - o Un mémoire technique détaillant :
    - la méthodologie d'intervention préconisée par le candidat,
    - les moyens logiciels, matériels et équipements spécifiques affectés à la prestation, les moyens humains affectés à la réalisation des prestations.

Les éventuelles réserves à notre cahier des charges sont à apporter soit dans la note méthodologique citée plus haut, soit figurer en annexe de l'acte d'engagement, et pourront éventuellement faire l'objet de discussion lors des négociations (si celles-ci ont lieu).

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

LE DELAI DE VALIDITE DES OFFRES EST DE 120 JOURS A COMPTER DE LA DATE LIMITE FIXEE POUR LA REMISE DES OFFRES. SI NEGOCIATIONS CE DELAI SERA A COMPTER DE LA DATE LIMITE FIXEF POUR LA REMISE DE L'OFFRE FINAI F.

#### **JUGEMENT DES OFFRES:**

Critères d'attribution:

- o Prix Pondération: 55 %;
- <u>Valeur méthodologique, capacité du candidat et moyens techniques mis en œuvre pour la prestation.</u> Pondération: 45 %.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère : Prix des prestations	55%
Critère : Valeur technique :	45%
dont:	
Méthodologie d'intervention	15%
Qualification de l'entreprise	5%
Moyens matériels et équipements spécifiques	10%
Moyens humains et qualification dédiés aux missions	15%

La note du critère «prix des prestations» sera obtenue selon le calcul suivant :

note = 20 x (prix de l'offre la moins chère/prix de l'offre analysée)

Chaque sous-critère de valeur technique sera noté de la manière suivante :

Très insuffisant : 20% des points (exemple : 1/5) Insuffisant : 40% des points (exemple : 2/5) Moyen : 60% des points (exemple : 3/5) Satisfaisant : 80% des points (exemple : 4/5) Excellente : 100% des points (exemple : 5/5).

Ces indications sont des paliers. Pour distinguer les offres, le pouvoir adjudicateur pourra donner des valeurs intermédiaires (exemple donné à titre indicatif : 90% des points pour une note très satisfaisante sans être excellente).

Chaque critère sera ensuite pondéré par le pourcentage qui lui est affecté.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics la collectivité se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

Les candidats seront invités par e-mail adressé via la plateforme Megalis Bretagne à participer à cette négociation. Le candidat veillera à indiquer les coordonnées (adresse e-mail) de référent(s) qui puisse être contacté(s) concernant ces échanges. Merci de bien vouloir accuser réception des mails

qui vous sont envoyés via la plateforme, en cliquant notamment le cas échéant sur les liens présents dans le message. En effet c'est le seul moyen qui permette au pouvoir adjudicateur de savoir si le mail a été bien reçu.

## Article 6 : Renseignements complémentaires

## 6.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Service Marchés - CS 20131 - 29391 Quimperlé Cedex <u>martin.dekermenguy@quimperle.bzh</u> L'envoi d'interrogations via la plateforme MEGALIS est recommandé afin d'assurer l'horodatage exact des questions.

Une réponse sera alors adressée, par écrit (de préférence par amendement d'un document « Questions/réponses » qui sera transmise via MEGALIS), à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

C'est la raison pour laquelle nous vous conseillons de ne pas télécharger le DCE anonymement.